



Mairie d'Ambutrix

Arrêté portant réglementation de coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune de AMBUTRIX

Le maire de la commune de Ambutrix,
VU l'article L 2212-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le maire de la police municipale,
VU l'article L 2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,
VU le code civil, le code de la route, le code rural, le code de la voirie routière, le code de l'environnement,
VU la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,
VU l'arrêté municipal du 01/05/2019, portant réglementation des coupures de l'éclairage public sur le territoire communal de 01h00 à 06h00
CONSIDERANT la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

ARRETE:

Article 1^{er} : À compter du 15/11/2022, l'éclairage public sera totalement interrompu de 23h00 à 6h00, sur l'ensemble de la commune, excepté pour la vogue annuelle de septembre et au mois de décembre pour les animations de Noël. Des panneaux d'informations seront installées aux entrées de la commune.

Article 2 : Le Maire d'Ambutrix est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M le Sous-Préfet;
- M. le Directeur Départemental des Territoires de l'Ain
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ain ;
- Monsieur le Président du SDIS01
- Monsieur le Président du SIEA
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Lagnieu.

Fait à Ambutrix, le 10/11/2022,
Le Maire,
Dominique DELOFFRE